



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 75786

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le rapport de la Cour des comptes, déposé sur le bureau du Parlement, le 30 janvier 2001. A l'égard de l'application de la loi du 16 octobre 1997 instituant les emplois jeunes, le rapport constate que l'objectif de la loi, tendant à créer 350 000 emplois dans le secteur public, n'a toujours pas été atteint, avec 248 289 emplois créés. Par contre, le coût du dispositif est, en revanche, bien réel puisque le total des budgets votés de 1997 à 2000 s'élève à 7,7 milliards d'euros. La Cour constate l'insuffisance du suivi de ces emplois. La commission des finances du Sénat a estimé que le coût total, en 2002, s'élevait à 3,67 milliards d'euros et sur l'ensemble de la législature à 13,24 milliards d'euros. Il lui demande la suite qu'elle envisage de réserver pour que ces emplois jeunes, ainsi que certains maires ont entrepris de le garantir, assurent au-delà des cinq ans du contrat un emploi durable à leurs titulaires dans les services des collectivités locales qui en ont bénéficié.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75786

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2273